

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur

Dénomination du projet :	[2023] Perturbation et régulation du Goéland leucophée sur la commune de Marseille
N° du projet ONAGRE :	2023-11-25x-01230
N° de la demande ONAGRE :	2023-01230-010-001
Préfet(s) compétent(s) :	Préfet des Bouches-du-Rhône
Bénéficiaire(s) :	Ville de Marseille

MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

La demande de dérogation espèce protégée présentée par la ville de Marseille concerne la capture, éventuellement suivie d'une euthanasie, de goélands leucophées adultes, la destruction des ébauches de nids situés sur les toits des bâtiments, la stérilisation des pontes et l'euthanasie des poussins afin de contrôler les nuisances de cette espèce en contexte urbain. Le nombre d'interventions est estimé à 300 par an, adultes, poussins, œufs et nids confondus, pour les années 2024 à 2026 soit un total de 900 interventions.

Cette demande est accompagnée par deux bilans correspondants aux périodes 01/09/2020-30/09/2021 et 01/01 au 31/12/2022 et de trois tableaux détaillant, pour les années 2021, 2022 et 2023 le nombre de goélands capturés, relâchés ou euthanasiés, le nombre de nids détruits et le nombre d'œufs stérilisés.

Les périodes mentionnées n'étant pas identiques entre les bilans et les tableaux récapitulatifs, la lecture des valeurs indiquées est peu claire.

De plus, il n'est pas précisé si les oiseaux euthanasiés, qui correspondent à 43-44 % des goélands capturés, correspond à des poussins ou des adultes, ce qui ne permet pas de connaître le nombre de nids qui ont fait l'objet d'une intervention (destruction des ébauches de nids, stérilisation des pontes, euthanasie des poussins + éventuellement d'adultes).

De même, il n'est pas précisé le devenir des oiseaux capturés et relâchés. Enfin, alors que les bilans présentent les interventions par date, les tableaux récapitulatifs les présentent par arrondissement pour l'ensemble de l'année.

Nous recommandons en conséquence de présenter à l'avenir des tableaux et des bilans cohérents entr'eux à savoir :

- distinguer les euthanasies d'adultes et de poussins ;
- présenter dans les tableaux récapitulatifs annuels les interventions par dates et intégrer dans les bilans annuels les tableaux par arrondissement en cohérence avec la carte des interventions par arrondissement contenues dans ces mêmes rapports ;
- présenter dans les rapports un synthèse claire des interventions sur les nids, qu'ils soient concernés par une destruction, une stérilisation des œufs ou une euthanasie des poussins accompagnée d'une carte de localisation des nids ;
- préciser le devenir des oiseaux relâchés (où ?) et s'ils sont adultes ou juvéniles.

Compte tenu de ce qui précède, l'interprétation des tableaux semble montrer une stabilité du nombre d'interventions, la somme des oiseaux euthanasiés, des nids détruits et des pontes stérilisées fluctuant entre 124 (2023, année incomplète) et 193 (2022).

En conséquence, une demande pour capture, destruction, perturbation de 300 oiseaux/an paraît être un plafond cohérent pour les années 2024-2026.

Sur la base de rapports annuels répondant aux recommandations citées plus haut, il sera possible de mesurer l'efficacité des interventions demandées, à savoir une stabilisation des effectifs de goélands nicheurs dans ce contexte urbain.

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER* ou son suppléant

CSRPN PLÉNIER – AVIS N° _____ - ____**

** Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer*

*** Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN*


AVIS :

Favorable Favorable sous condition(s) Défavorable Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Jouques

Nom / Prénom : Gilles Cheylan

Le : 9 décembre 2023



Signature :